

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

CAP SECURE BELGIQUE



**CARDIF LUX VIE**  
GROUPE BNP PARIBAS

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

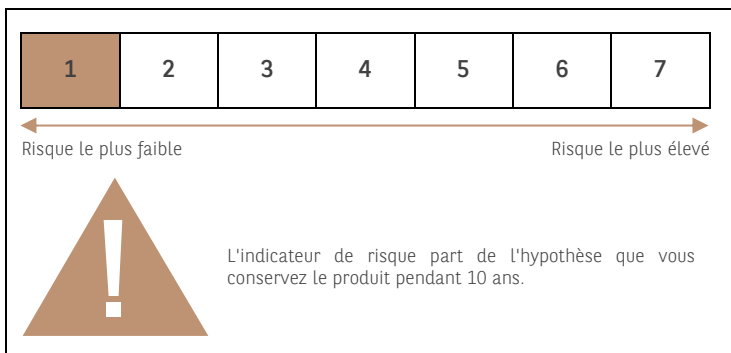
**Nom du produit :** CAP SECURE BELGIQUE (CAPSEC1 - CBE-01 - 31/03/2024)  
**Nom de l'initiateur du PRIIP :** Cardif Lux Vie  
**Site web de l'initiateur du PRIIP :** www.cardifluxvie.com  
Appelez le (+352) 26 214 - 1 pour de plus amples informations  
Le Commissariat aux Assurances (CAA) est chargé du contrôle de Cardif Lux Vie en ce qui concerne ce document d'informations spécifiques  
**Date de production du document d'informations clés :** 31/10/2024

**Avertissement :** Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

<b>TYPE</b>	CAP SECURE BELGIQUE est un contrat de capitalisation monosupport de type branche 26 à versements libres. En souscrivant à ce contrat, vous avez la possibilité de vous constituer un capital disponible à tout moment.
<b>DURÉE</b>	La durée de vie de votre contrat est de 30 ans. Il prend fin au terme ou en cas de rachat total.
<b>OBJECTIFS</b>	Votre prime est investie sur le support Fonds Général dont les caractéristiques principales sont les suivantes : le Fonds Général est un Support d'investissement relevant de l'Actif Général de la Compagnie et dont les droits sont exprimés en Euros. Le Fonds Général offre une garantie de capital de la part de l'Assureur à tout moment (caractéristiques de l'offre Fonds Général : à garantie de capital nette de frais et Participation Bénéficiaire non définitivement acquise). Selon la date de l'investissement, l'accès au Fonds Général se fait avec des conditions particulières en ce qui concerne le taux minimum garanti et la période pendant laquelle ce taux minimum est garanti. Ces conditions sont déterminées par la Compagnie, vous sont communiquées au moment de la souscription et confirmées par l'Avenant d'investissement de la prime dans le Fonds Général. Le taux minimum garanti peut être nul, ce qui signifie que vous bénéficiez de la garantie en capital sur votre investissement et que l'intégralité du rendement qui vous sera servi se fera, le cas échéant, sous forme de participations aux bénéfices. Les Participations Bénéficiaires attribuées et qui vous sont communiquées ne peuvent être considérées comme définitivement acquises car elles font l'objet du prélèvement des frais de gestion qui peut être effectué rétroactivement sur les années précédentes. Ce support est composé notamment d'obligations gouvernementales, d'obligations d'entreprises, d'actions et autres actifs de diversification. L'Assureur peut proposer un rendement garanti sur une période déterminée et, le cas échéant, une participation bénéficiaire en fonction du rendement du support et du niveau des frais de gestion.
<b>INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS</b>	CAP SECURE BELGIQUE s'adresse à toute personne physique résidant en Belgique ainsi qu'à toute personne morale établie en Belgique. CAP SECURE BELGIQUE s'adresse à des souscripteurs ayant un horizon de placement à long terme et souhaitant préserver le capital investi en recherchant une exposition minimale aux risques de fluctuations des marchés financiers et ne souhaitant pas être exposés à des pertes financières.
<b>ASSURANCE: AVANTAGES ET COÛTS</b>	L'Assureur garantit l'exécution des prestations d'assurance en cas de rachat en cours de vie du contrat ou au terme du contrat. Les prestations d'assurance de votre contrat sont les suivantes : - en cas de rachat partiel : l'Assureur versera le montant de votre contrat que vous souhaitez racheter ; - en cas de rachat total ou au terme du contrat : l'Assureur versera la valeur de rachat de votre contrat. Veuillez vous reporter à la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, quelle que soit l'évolution des marchés financiers, le capital reste garanti à tout moment par l'Assureur.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE 10 ANS EXEMPLE D'INVESTISSEMENT 10 000 EUR				
SCÉNARIOS DE PERFORMANCE		SI VOUS SORTEZ APRÈS 1 AN	SI VOUS SORTEZ APRÈS 5 ANS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 10 ANS PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE
MINIMUM				9 800 EUR
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 800 EUR	9 800 EUR	9 800 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,00%	-0,40%	-0,20%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 800 EUR	9 800 EUR	9 800 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,00%	-0,40%	-0,20%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 800 EUR	9 800 EUR	9 800 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,00%	-0,40%	-0,20%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 980 EUR	10 420 EUR	11 010 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,20%	0,83%	0,97%

## QUE SE PASSE-T-IL SI CARDIF LUX VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En souscrivant à un contrat de capitalisation auprès d'un Assureur luxembourgeois, vous bénéficiez d'un système de protection particulier en cas de défaillance. Ce système repose sur la ségrégation des actifs représentatifs de nos engagements envers les souscripteurs. Ainsi, sur les valeurs mobilières représentatives des provisions techniques, vous bénéficiez d'un privilège de premier rang qui prime sur les autres créanciers tels que par exemple, l'Etat, le Trésor ou les organismes de Sécurité sociale.

Dans le cas où ce patrimoine ne serait pas suffisant pour couvrir nos engagements, vous bénéficiez également d'une créance ordinaire sur l'actif propre de l'Assureur.

Compte tenu de ce système de protection particulier, vous ne bénéficiez pas au Luxembourg de système d'indemnisation de type fonds de garantie. Par ailleurs, le risque de défaillance doit être apprécié par rapport à la qualité de l'actionnariat, les mesures de prévention, les règles de bonne gestion, les provisions constituées et le montant des capitaux propres de l'Assureur.

Vous pourriez également subir une perte financière en cas de défaillance de l'émetteur d'un actif sous-jacent de votre contrat ou sur les placements monétaires en cas de défaillance de la banque dépositaire.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

INVESTISSEMENT 10 000 EUR	SI VOUS SORTEZ APRÈS 1 AN	SI VOUS SORTEZ APRÈS 5 ANS	SI VOUS SORTEZ APRÈS 10 ANS
COÛTS TOTAUX	320 EUR	782 EUR	1 329 EUR
INCIDENCE DES COÛTS ANNUELS *	3,2%	1,6% chaque année	1,4% chaque année

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Les coûts totaux sont établis sur la base du seul versement initial. Ils tiennent compte des coûts d'entrée maximum, des frais annuels maximum du contrat, des frais de sortie maximum et n'intègrent ni prélèvement social ou fiscal, ni participation aux bénéfices.

## COMPOSITION DES COÛTS

Incidence des coûts annuels si vous sortez après 10 ans

COÛTS PONCTUELS À L'ENTRÉE OU À LA SORTIE	Coûts d'entrée	% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Des frais d'entrée acquis au Fonds Général, détaillées dans les Dispositions Spécifiques au Fonds Général - Caractéristiques de l'investissement de votre support, peuvent être appliquées.	De 0,00% à 0,20%
	Coûts de sortie	% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Des pénalités de rachat détaillées dans les Dispositions Spécifiques de votre support, peuvent être appliquées.	0,00%
COÛTS RÉCURRENTS PRÉLEVÉS CHAQUE ANNÉE	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	De 0,60% à 1,20%
	Coûts de transaction	% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%
COÛTS ACCESSOIRES PRÉLEVÉS SOUS CERTAINES CONDITIONS SPÉCIFIQUES	Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00%

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 10 ANS

Vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la réception de vos conditions particulières pour résilier votre contrat.

Cette période peut être amenée à évoluer en fonction de votre situation personnelle comme par exemple le changement de résidence fiscale.

Vous pouvez demander le rachat partiel ou total de votre contrat, à tout moment, au moyen d'un écrit daté et signé adressé à l'Assureur. Pour autant que la demande soit complète et acceptée par l'Assureur, l'ordre de désinvestissement sera donné le jour ouvrable suivant la réception du courrier par l'Assureur. Sauf circonstances exceptionnelles, les sommes seront versées par l'Assureur dans un délai maximum de 30 jours suivant le désinvestissement.

Un rachat en cours de vie de contrat pourrait avoir des conséquences défavorables notamment sur la performance ou sur la garantie du capital de votre contrat. A cet effet, vous êtes invité à demander conseil auprès de votre intermédiaire d'assurance avant toute opération de rachat sur votre contrat afin d'en déterminer les impacts. En effet, les performances et le niveau de risque présentés dans ce document ont été estimés à partir d'une période de détention de votre contrat de 10 ans. Ces derniers pourraient toutefois varier en cas de sortie avant la fin de cette période.

Par ailleurs, des pénalités peuvent s'appliquer en cas de rachat et impacter la rentabilité de votre contrat (cf. tableau de composition des coûts ci-dessus).

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la Compagnie et son personnel doit être adressée par courrier au siège social de Cardif Lux Vie, Département Client Services, 23-25, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg ou par voie électronique à l'adresse [reclamation@cardifluxvie.lu](mailto:reclamation@cardifluxvie.lu) ou via le formulaire disponible sur le site [www.cardifluxvie.com](http://www.cardifluxvie.com). La Compagnie s'engage à y répondre dans un délai de 30 jours calendaires à compter de sa réception.

Dans l'hypothèse où vous estimeriez ne pas avoir obtenu satisfaction, vous avez la possibilité de vous adresser à la Cellule Réclamations de la Compagnie à l'adresse, Cardif Lux Vie, Cellule Réclamations, 23-25, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg. La Compagnie accusera réception de votre réclamation dans un délai maximal de 8 jours calendaires à compter de la réception et s'engage à y répondre dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de 30 jours calendaires. Si une réponse finale endéans un délai de 30 jours n'est pas possible, la Compagnie vous informera des raisons du retard et vous indiquera une nouvelle échéance approximative pour l'obtention d'une réponse.

Dans l'hypothèse où vous estimeriez ne pas avoir obtenu satisfaction, la réclamation peut être portée auprès d'un organe externe : Médiateur en Assurances luxembourgeois c/o l'Association des Compagnies d'Assurances, 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg ou [mediateur@aca.lu](mailto:mediateur@aca.lu); ou Commissariat aux Assurances, 11, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg ou [reclamation@caa.lu](mailto:reclamation@caa.lu).

La réclamation peut également être portée auprès de votre autorité de contrôle ou du Médiateur en Assurances de votre pays de résidence : Ombudsman des Assurances, 35 Square de Meeûs, B-1000 Bruxelles ou [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous êtes invité à prendre connaissance des conditions générales et particulières de votre contrat CAP SECURE BELGIQUE ainsi que tout autre document (avenant, information annuelle...) pour obtenir plus d'informations sur votre produit d'assurance.

Vous êtes également invité à consulter les mises à jour régulières du présent document d'informations clés disponibles sur le site internet de la Compagnie: [www.cardifluxvie.com](http://www.cardifluxvie.com), sur le site sécurisé e-Club ou auprès de votre intermédiaire.

Vous trouverez des informations relatives aux performances passées du produit sur les 10 dernières années, sur demande adressée à votre conseiller ou directement à la Compagnie.